



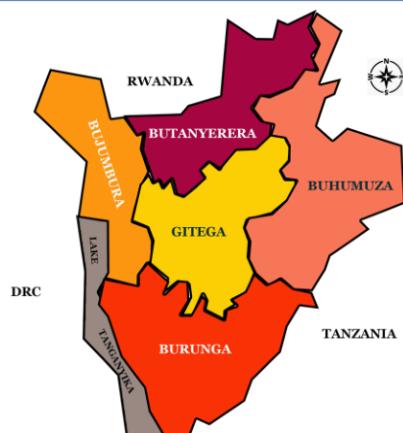
IGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°508 du 05 au 11 janvier 2026

**Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991**



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwigera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 janvier 2026, au moins 852 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 768 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

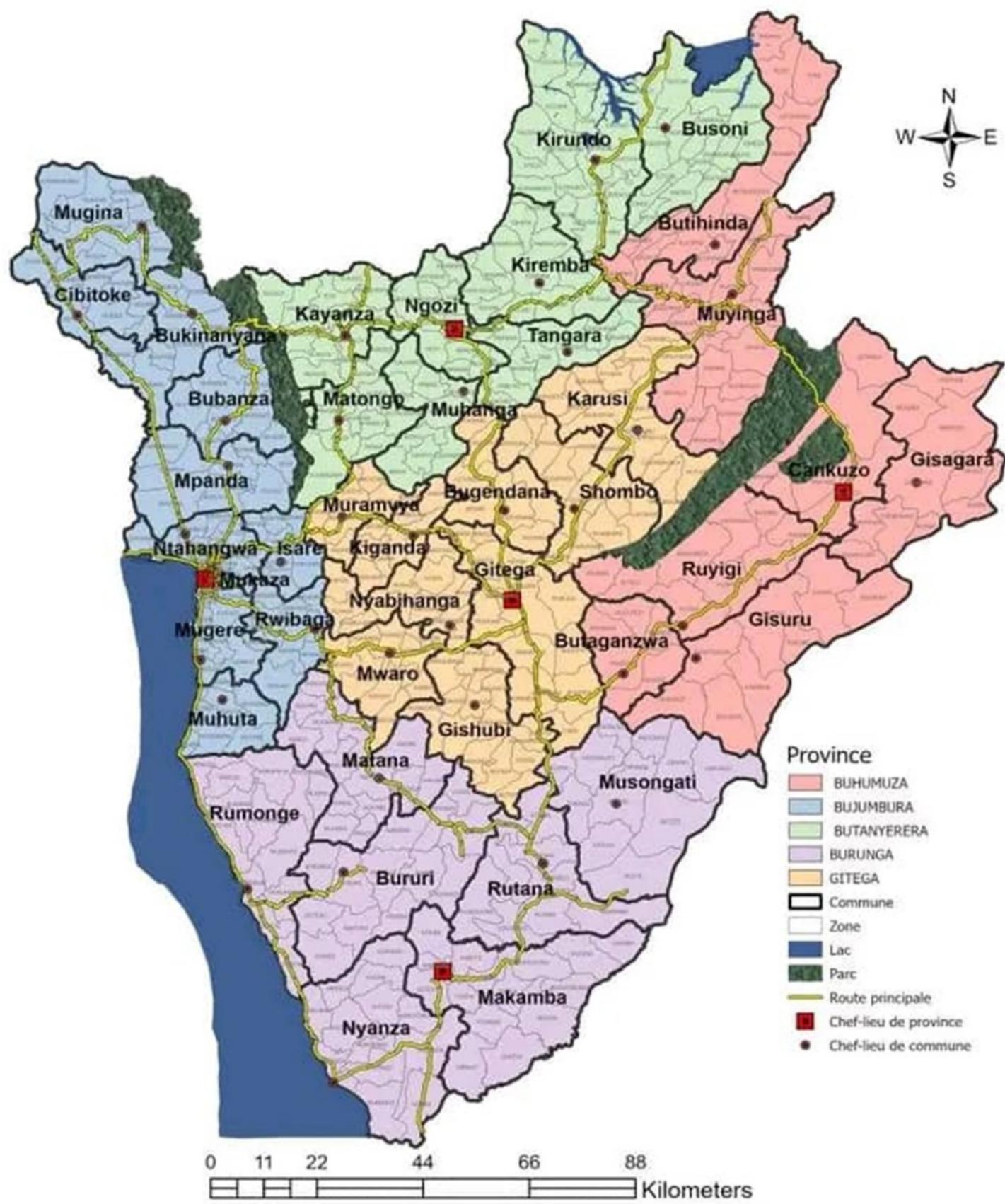
- ◆ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.14
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.20
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.22

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

ALUCHOTO	<i>Association de lutte contre le chômage et la torture</i>
BRARUDI	<i>Brasseries et Limonaderies du Burundi</i>
CNDD-FDD	<i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DCE	<i>Direction Communale de l'Éducation</i>
DPE	<i>Direction provinciale de l'enseignement</i>
ECOFO	<i>Ecole fondamentale</i>
FDN	<i>Force de Défense Nationale</i>
GTDFI	<i>Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires</i>
M23	<i>Mouvement du 23 mars</i>
OBUHA	<i>Office burundais de l'habitant</i>
ONU	<i>Organisation des Nations Unies</i>
OPJ	<i>Officier de Police Judiciaire</i>
RDC	<i>République Démocratique du Congo</i>
SOSUMO	<i>Société Sucrière du Moso</i>
SNR	<i>Service National de Renseignement</i>

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE DROIT DE L'HOMME	8
I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE	8
I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE	11
I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE	13
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	14
II.1. DROIT À LA VIE	14
II.1.1.HOMICIDE VOLONTAIRE	14
II.1.1.1.DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ETATIQUES	14
II.1.1.2. DES PERSONNES PAR DES GENS NON-IDENTIFIEES.....	15
II.2 INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	18
II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANT.....	18
II.2.2. VIOLS	18
II.3. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	19
II. 3.1. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES.....	19
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	20
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....	20
III.2. DROIT A L' EDUCATION	20
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	22

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 5 au 11 janvier 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, Droit de l'Homme, Gouvernance, Humanitaire, sécuritaire et environnemental. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 16 personnes tuées dont 11 retrouvées cadavres, 2 victimes de torture, 3 victimes de viols, toutes mineures de moins de 18 ans et 1 personne enlevée. Parmi les victimes figurent 2 nouveau-nés et 3 mineurs du genre féminin. Parmi les corps retrouvés, 6 sont dus à un effondrement d'un site minier artisanal et clandestin.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Entraînements paramilitaires et ravitaillement des Imbonerakure en Commune Kirundo dans la Province de Butanyerera

En date du 3 janvier 2026, au Stade de Ruhehe, zone Bugabira, commune Kirundo, province Butanyerera, le secrétaire communal du parti CNDD-FDD en commune Kirundo a organisé une démonstration de force des Imbonerakure de ladite commune. Les Imbonerakure originaires des 7 zones limitrophes du Rwanda Cewe, Kavomo, Kigoma, Nyamabuye, Kigina, Kiri et Kiyonza étaient présentes.

Un cross-country a débuté les activités du jour sous commandement du chef des Imbonerakure en province Butanyerera, Bosco Ndikumana, chef des Imbonerakure en commune Kirundo Félix Nzeyimana, secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Kirundo Tite Habimana et d'autres cadres de l'administration.

Après cette cross-country, Bosco a prononcé un mot de circonstances dans lequel il a martelé que le rival le plus redoutable du Burundi est le Rwanda. Dans ces termes "Avant cette

rencontre, on avait organisé une activité de collecte des vivres et de l'argent dans la population baptisé "intererano y'umutekano". On est passé dans chaque ménage et dans les boutiques. On enregistrait dans un cahier toute personne qui donnait une contribution (en vivres et en argent). Chaque zone a reçu un ravitaillement des jeunes Imbonerakures qui se donnent composé de 200 kg de la farine, 50 kg de haricot, 2 kg du sel et 10 kg du riz. En plus des vivres, chaque chef zonal des Imbonerakure a reçu 20 paires de boots, 4 lampes torches." Le chef provincial des Imbonerakure a signalé que d'autres équipements seront fournis ultérieurement. En plus, il a signalé que chaque colline fournira 5 Imbonerakure qui seront formés militairement comme une armée de réserve.

Soulignons que selon toujours notre témoin dans ces zones qu'un couvre-feu de 22h a été instauré dans lesdites zones, personne ne peut oser dépasser cette heure risque de subir des exactions.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Mésentente entre les Imbonerakure en commune Kirundo, Province Butanyerera

En date du 10 janvier 2026, au centre-ville de Kirundo, une partie des imbonerakure et quelques membres du CNDD-FDD de la commune Kirundo ont fait un grand défilé dit de démonstration de forces et de soutien au Secrétaire général du parti au pouvoir CNDD-FDD, Réverien Ndikuriyo.

Selon un des témoins sur place pendant cette activité, ils dénonçaient ceux qui ne se sont pas présentés comme étant ceux qui soutiennent le Président Evariste Ndayishimiye. Dans leur slogan, ils disaient qu'ils attendent le Congrès extraordinaire du Parti CNDD-FDD en date du 25 janvier 2026, on ne sait pas ce qui est planifié, a-t-il ajouté le même témoin.

Célébration de la journée "Imbonerakure Day" sous de fortes tensions et contestations de la Population en Commune Nyanza, Province Burunga

En date du 10 janvier 2026, dans la commune de Nyanza, province de Burunga, journée dédiée à la célébration des jeunes du parti CNDD-FDD, communément appelée Imbonerakure Day, se déroule dans un contexte marqué par de fortes tensions et de vives contestations au sein de la population.

Selon plusieurs témoignages concordants, tous les chefs de collines de la commune de Nyanza auraient reçu l'instruction de collecter auprès des habitants une somme de cinq cent mille francs burundais (500 000 Fbu) par colline. Des responsables collinaires confirment que cette collecte leur a été imposée comme une directive officielle, bien que présentée publiquement comme volontaire.

À cette contribution financière s'ajoute, pour certaines collines issues de l'ancienne commune de Nyanza-Lac, l'obligation de fournir un bidon d'huile de palme, une exigence supplémentaire qui alourdit davantage la charge pesant sur des ménages déjà fragilisés économiquement.

La grogne est palpable au sein de la population, d'autant plus que ces contributions

En contrepartie, en date du 11 janvier 2026, des taximans de Kirundo qui voulaient transporter un groupe des membres du CNDD-FDD en Commune Makamba pour célébrer l'anniversaire de 5 ans de Révérierien Ndikuriyo à la tête du Secrétariat Général du parti CNDD-FDD, ont été empêchés par un autre groupe des Imbonerakure vers 4h du matin. Ce groupe a appelé le commissaire communal et l'administrateur mais aucun appel n'a abouti.

Les Imbonerakure comme Bisereka, Mayoya, et Yusufu sont pointés du doigt même s'ils n'ont pas été arrêtés comme ceux ayant empêché ces taximans.

interviennent à peine après les dépenses liées aux fêtes de fin d'année Noël et Nouvel An et au moment où de nombreuses familles doivent faire face aux frais de scolarité de leurs enfants. Plusieurs habitants dénoncent des pressions financières jugées excessives et injustes.

Des témoignages font également état de menaces, d'intimidations et de pratiques coercitives exercées par certains chefs de collines, des responsables des Imbonerakure et des cadres locaux du CNDD-FDD à l'encontre des citoyens n'ayant pas encore contribué, alors même que la participation aurait dû rester volontaire.

Par ailleurs, des soupçons de collectes abusives et de détournement de fonds circulent. Selon plusieurs sources locales, des montants supérieurs aux 500 000 FBu exigés auraient été perçus sur certaines collines, sans qu'aucune transparence ne soit assurée sur la gestion des sommes collectées, laissant planer de sérieux doutes quant à leur destination finale.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

Il convient de signaler que cette célébration de l'Imbonerakure Day est prévue en date du 11 janvier 2026 en commune Makamba, où elle devrait être rehaussée par la présence du secrétaire général du CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo. D'après des sources internes au parti, cette rencontre s'annonce comme une démonstration de force, dans un contexte politique déjà jugé sensible par plusieurs observateurs.

La journée a commencé par l'action de grâce, point de départ d'une mobilisation d'envergure organisée par la famille de Révérien Ndikuriyo

Très tôt, dimanche 11 janvier 2026, les fidèles et sympathisants se sont rassemblés pour rendre grâce pour les « bienfaits de l'année 2025 », dans une atmosphère mêlant ferveur religieuse et forte mobilisation populaire.

Les premières activités se sont déroulées dans les enceintes de la paroisse catholique de Makamba, où plusieurs paniers ont été présentés comme offrandes. Ce moment de prière et de recueillement a donné le ton d'une journée placée sous le signe de la reconnaissance et de la démonstration collective.

Après la phase religieuse, les participants ont convergé vers le Nkurunziza Peace Complex Stadium, un stade privé appartenant à Révérien Ndikuriyo. Le site a accueilli une foule nombreuse, composée de militants, de sympathisants et de jeunes du parti, venus assister aux différentes activités prévues au programme.

Au stade, Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du CNDD-FDD, a présidé le défilé de plusieurs groupes de jeunes Imbonerakure, organisés en rangs et exécutant des mouvements coordonnés. Le défilé a également été animé par des majorettes, constituées de plusieurs filles et garçons âgés de moins de 15 ans, qui ont présenté des chorégraphies rythmées sous les acclamations du public.

Face à cette situation, de nombreux habitants appellent au respect des droits des citoyens, à la fin des contributions forcées et à davantage de transparence, estimant que ces pratiques risquent de fragiliser la cohésion sociale et d'alimenter un climat de peur au sein des communautés.

Makamba debout sous la pluie : Ndikuriyo vivant, célébré et porté par la foule de la commune.

La journée a commencé par l'action de grâce, point de départ d'une mobilisation d'envergure organisée par la famille de Révérien Ndikuriyo

Tout au long des cérémonies, des slogans ont été scandés par les manifestants, largement inspirés de la chanson « Aha ari ni he ? » du musicien burundais Kiilikou. Repris à l'unisson, ces chants ont porté un message clair pour les participants : malgré la maladie grave qui avait failli l'emporter l'année précédente, Révérien Ndikuriyo est toujours vivant, présent et actif.

Dans la foule, ces slogans ont aussi été perçus comme un message adressé à ceux qui lui auraient voulu du mal.

La mobilisation s'est poursuivie par une marche d'environ huit kilomètres à travers la ville de Makamba. Sous une pluie battante, la foule est restée compacte, poursuivant chants et slogans sans interruption. La sécurité tout au long du parcours a été assurée par les jeunes Imbonerakure, déployés sur l'ensemble de l'itinéraire, comme c'est habituellement le cas lors des séjours de Révérien Ndikuriyo à Makamba.

Malgré les conditions météorologiques difficiles, la marche est allée jusqu'à son terme. Les cérémonies se sont achevées sans incident signalé, laissant l'image d'une journée marquée à la fois par la prière, la mobilisation de masse et un message martelé par la foule : à Makamba, Révérien Ndikuriyo a été célébré comme un homme debout, toujours présent, porté par les siens.

I.2. CONTEXTE DROIT DE L'HOMME

Tentative d'assassinat du représentant légal de l'ALUCHOTO en ville de Bujumbura

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2026, indique qu'en date du 4 janvier 2026, Vianney Ndayisaba, représentant légal de l'Association de lutte contre le chômage et la torture (ALUCHOTO), a échappé de justesse à une tentative d'assassinat.

Depuis qu'il a publiquement interpellé le Président de la République, Évariste Ndayishimiye, à Muramvya, au sujet d'un réseau de personnes influentes impliquées dans la spoliation des terres des veuves et des orphelins, Vianney Ndayisaba affirme être victime de menaces, d'intimidations et de filatures.

« En cette date du 4 janvier 2026 vers 11 heures, un homme armé d'un pistolet est arrivé à moto, demandant où se trouvait Vianney Ndayisaba. Peu après, un véhicule de type Hilux, sans

plaques d'immatriculation et aux vitres teintées, est apparu. Cinq hommes en tenue de police en sont descendus et ont tenté de l'embarquer de force. Grâce à l'intervention courageuse des habitants, les assaillants ont dû battre en retraite ». Témoigne Vianney NDAYISABA

Vianney Ndayisaba dénonce une grave atteinte aux droits humains et à l'État de droit. Il s'indigne de voir que, dans un pays qui se réclame démocratique, des citoyens sont menacés pour avoir dénoncé l'injustice et défendu les décisions de justice.

Vianney Ndayisaba appelle les autorités à protéger les défenseurs des droits humains et à mettre fin à l'impunité, afin d'éviter un retour aux pratiques de répression et d'arbitraire du passé.

I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Renforcement de la présence des militaires burundais dans les communes de Bukinanyana et Mabayi en province de Bujumbura

En date du 08 janvier 2026, la Ligue ITEKA a reçu des informations qu'en date du 07 janvier 2026, il y ait eu un déploiement énorme de militaires burundais en possession du matériel lourd sur les Collines Bumba et Rukana aux abords de la frontière Kibira et de la rivière Ruhwa dans les communes de Bukinanyana et Mabayi.

Selon notre source locale, la Force de Défense nationale du Burundi (FDNB) essaie de renforcer sa présence le long de la frontière Rwandaise depuis la prise de la Ville d'UVIRA.

Mais également des informations recueillies auprès des habitants, il y a une présence énorme des groupes parlant le Kinyarwanda

dans les forêts de Bukinanyana et Mabayi. Les habitants des zones frontalières vivent dans inquiétude et dans la peur.

D'après un des habitants de la Colline Rukana, il précise que les autorités militaires ont imposé un couvre-feu dans lequel à partir du 18h personne n'est autorisée de quitter une zone à une autre surtout frontalière avec le Rwanda.

La population redoute qu'une fois ces militaires manquent de la nourriture, ils pourront se retourner contre elle comme ça s'est passé les années dernières où ils ont pillé le bétail ainsi que les vivres.

I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 8)

Redéploiement des militaires burundais vers Kalemie via la Commune Rumonge, province Burunga

Depuis le 29 décembre 2025 au 4 janvier 2026, en commune Rumonge, province Burunga, il s'observe un nouveau redéploiement des militaires burundais vers la République Démocratique du Congo (RDC). Selon plusieurs sources sécuritaires, ces troupes sont envoyées pour combattre le mouvement rebelle M23 et renforcer la sécurité de la ville stratégique de Kalemie, dans l'est du pays.

Le départ des militaires s'est effectué depuis la position de la marine burundaise située près du port de pêche de Rumonge, dans la province de Burunga. D'après des sources militaires, une dizaine de bateau de transport chargés de soldats burundais ont été embarqués à partir du 31 décembre 2025 principalement pendant la nuit, à des heures avancées.

Selon toujours notre source militaire pour des raisons de sécurité, ce redéploiement a été précédé par une opération de rapatriement menée par la marine burundaise. Des bateaux burundais ont transporté à deux reprises des éléments des Forces armées de la RDC

(FARDC) et des combattants Wazalendo qui s'étaient réfugiés dans les camps militaires de Muha et à la brigade de Gatumba vers Kalemie par voie lacustre à partir de la position de la marine burundaise.

Des sources militaires indiquent que les soldats ont été acheminés vers Rumonge à bord de plusieurs véhicules, avant de rejoindre le camp de la marine burundaise situé au port de pêche. D'autres militaires ont été déposés au stade Vyizigiro, au centre de Mbuga, puis embarqués à bord de bateaux de la marine. De petites vedettes militaires burundaises ont également été mobilisées pour appuyer ce transport maritime.

L'objectif de ce redéploiement est de renforcer deux bataillons burundais qui seraient restés coincés dans les hauteurs, selon un militaire contacté. Les autorités sécuritaires cherchent ainsi à prévenir une éventuelle chute de la ville de Kalemie entre les mains du M23, actif dans les territoires du Sud-Kivu.

Réunion d'informations et de discussions sur la sécurité dans la nouvelle Province de Bujumbura

En date du 2 janvier 2026, au stade de Buganda, commune Cibitoke, province Bujumbura, lors d'une réunion du comité provincial de sécurité en présence des autorités administratives, des forces de sécurité et des représentants des confessions religieuses, Général-Major Aloys Ndayikengurukiye gouverneur de la Province de Bujumbura, a déclaré que la dégradation de la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), observée depuis environ un mois, a entraîné un afflux important de réfugiés dans les communes de Cibitoke et de Bujinanyana.

Cette autorité a appelé la population à collaborer étroitement avec les forces de

sécurité afin de surveiller toute personne susceptible de perturber la sécurité nationale. Le gouverneur a également exhorté les autorités administratives locales à redoubler de vigilance pour éviter toute infiltration d'ennemis sur le territoire burundais.

Dans son discours, il a averti que les personnes impliquées dans le commerce transfrontalier illégal à travers la rivière Rusizi, ainsi que celles entretenant des liens avec des groupes opérant en territoire congolais, s'exposeront à de lourdes sanctions. *“Toute personne surprise en train de traverser la Rusizi vers les zones contrôlées par le groupe armé M23, allié à l'armée rwandaise, sera considérée comme ennemie de la nation et sévèrement punie, conformément à la loi”.*

I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 9)

Le secrétaire provincial du parti CNDD-FDD en province de Bujumbura, Alexandre Ngoragoze, a confirmé ces mesures lors d'une réunion avec les militants du parti. Des habitants ont également signalé que certains réseaux de contrebande impliqueraient des jeunes affiliés aux Imbonerakure, lesquels ont eux aussi été mis en garde contre toute infraction.

Les autorités ont en outre rappelé que les réfugiés congolais ne sont pas autorisés à s'installer dans les villes et doivent être

hébergés exclusivement dans les camps officiellement reconnus par l'État. *"Tout citoyen burundais surpris en train d'héberger un ressortissant congolais en dehors de ce cadre sera considéré comme complice et traité comme tel".*

Ces annonces suscitent néanmoins de nombreuses inquiétudes au sein de la population, certains estimant que les autorités devraient plutôt faciliter le retour volontaire des Congolais désireux de regagner leur pays.

Vol d'argent par des Imbonerakure en commune Musongati, province Burunga

En date du 10 janvier 2026, sur la colline et zone Muzye, commune Musongati, province Burunga, Nshimirimana, originaire de Nyanza Lac, a été volé d'une somme de 5 million par un groupe de deux Imbonerakure de cette localité. Selon des témoins de la localité, la victime voulait acheter une parcelle à Muzye et s'était confié à son collègue Philémon Nkurunziza. La parcelle est estimée à 5 millions et l'acheteur est venu avec cette somme convenue.

Selon des sources sur place, arrivé à Muzye, il a appellé son collègue Philémon pour contacter le vendeur de cette parcelle. Ce dernier sollicite Nshimirimana de se diriger au cabaret chez Marcel pour la vérification de la somme, en y arrivant, ils se sont introduits dans un endroit calme et protégé pour le comptage de

cet argent.

Selon les mêmes sources, deux hommes, Gilbert Hakizimana et Claude tous Imbonerakure résidant à Muzye sont venus dans le cabaret de Marcel en possession des bateaux, forçant le propriétaire du cabaret de leur montrer les gens qui entrent dans ce cabaret tout entrant dans le stock des boissons où ils ont trouvé les deux en train de compter l'argent destiné à l'achat de la parcelle. Ces Imbonerakure ont volé toute la somme d'argent qu'ils avaient. Mais par après les victimes se sont plaints à la police de position pour qu'il y ait une aide puis Gilbert et Claude ont été tous arrêtés et conduits au cachot de la police de Rubaho pour les enquêtes.

Découvertes de 6 corps sans vie et cinq gravement blessés en Commune Mugina dans la Province de Bujumbura

L'effondrement d'un site minier artisanal survenu en date du 6 janvier 2026 sur la colline Kabere, en zone Mabayi, commune Mugina, province de Bujumbura, a coûté la vie à six orpailleurs et fait cinq blessés graves. Cet éboulement s'est produit sur un site d'exploitation aurifère clandestin, une pratique pourtant régulièrement dénoncée par les autorités locales.

Selon des témoins, l'accident est survenu en fin

de matinée alors que des mineurs creusaient une galerie profonde. Alertés, les habitants, l'administration et la police se sont rapidement rendus sur les lieux.

Les premières tentatives de sauvetage à mains nues ont échoué, avant l'intervention d'un engin lourd qui a permis de dégager onze personnes. Six ont été retrouvées mortes sur place, tandis que cinq blessés graves ont été évacués vers l'hôpital de Mabayi.

I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 10)

La police indique qu'aucune coopérative minière n'était reconnue sur ce site, rendant les conditions de sécurité quasi inexistantes. Les autorités locales annoncent des mesures de sensibilisation et de répression contre l'exploitation minière illégale.

I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE

La gestion obscure des fonds alloués dans la réhabilitation des bureaux des zones en Commune Muyinga, Province Buhumuza

Depuis l'annonce du ministre des Finances que les bureaux zonaux ont été construits sur le budget de l'État d'une somme équivalent à 220 millions de francs burundais chacun. La population de la zone Muyinga se demande où est allé cette somme colossale car le bureau de la zone Muyinga n'a pas été construit. On travaille dans le bureau de l'ancienne zone qui a été construit par les contributions de la population.

Des sources dignes de foi à Muyinga disent que les 220 Millions sont à rechercher entre 4 hauts responsables du CNDD-FDD dans la commune Muyinga dont l'administrateur Hon. Amédée Misago, le Président du Conseil Communal Misigaro Blaise-Pascal en même temps DPE de la Province Buhumuza, le chef

Ce nouveau drame ravive les inquiétudes à Mabayi, déjà endeuillée il y a quelques mois par un accident similaire ayant fait plusieurs dizaines de morts, et relance le débat sur la sécurisation et l'encadrement de l'orpaillage artisanal au Burundi.

du département de la planification Communal KAYUMBA Laurent, qui avait passé trois semaines dans les cachots du Service National des Renseignements accusé d'avoir détourné l'argent destiné à construire les salles de classe de l'Ecofo kivoga puis libéré après avoir payé une grosse somme et l'honorable Shabani Nimubona.

Toujours selon d'autres sources crédibles, après l'annonce du Ministre ayant les finances dans ses attributions, ces responsables ont fait une réunion dans la paillette de la réserve de la Ruvubu au courant de cette semaine pour fomenter que ces 220 millions auraient été utilisé pour réhabiliter les écoles et acheter des bancs pupitres.

La construction d'un bureau administratif entachée de corruption en Commune Muhanga dans la Province de Butanyerera

En date du 6 janvier 2026, Bigirimana Joseph chef de zone Bisha dans la commune Muhanga de la province Butanyerera a dénoncé dans une réunion avec l'administrateur et les chefs de service récemment nommés que le bâtiment du bureau zonal présente de sérieuses défaillances.

Là, il a donné l'exemple que quand il pleut les infiltrations des eaux de la pluie passent par le plafond en abondance. Ce chef de zone Bisha a fait savoir que le bureau de la zone qu'il dirige ne dispose également pas de latrines. Joseph Bigirimana n'a pas mâché les mots en déclarant que lui et ses conseillers sont contraints de travailler dans une seule

pièce de ce bureau dans lequel les eaux de la pluie ne parviennent pas à pénétrer quand il pleut. Le chef de zone Bisha déplore que la situation se présente ainsi au moment où même l'ingénieur de cette construction ne se présente plus au chantier pour continuer les travaux de finissage. Annonciate nizigiyimana administratrice communale Muhanga fait savoir qu'elle n'était pas au courant de la situation et demande à cette autorité administrative zonale Bisha à dresser urgentement le rapport de l'état de ce bâtiment qui abrite les autorités de la zone afin que celui-ci soit transmis aux autorités hiérarchiques compétentes pour une prise de décision durable.

1.4. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 11)

Signalons que dernièrement le ministre des Finances Mr Dr Alain Ndikumana n'est pas passé à gauche et à droite en dénonçant les malversations qui ont émaillé le marché public de la construction de ces bureaux zonaux où il a expliqué devant les

parlementaires et Sénateurs réunis que chaque bureau zonal a été construit à un coût estimé à deux cents vingt millions de nos francs et que même toute cette somme a été entièrement débloquée.

Des contributions forcées pour accueillir le chef zonal du CNDD-FDD en commune Muyinga, province Butanyerera

Depuis le 5 janvier 2026, les habitants de la colline Kwibuye ont été sommés de payer d'une somme de 5000F par chaque famille pour accueillir le chef du parti CNDD-FDD dans la zone Muyinga Bidodwe Ally qui avait une visite en date du 10 sur la colline Kwibuye. Selon des témoins de la localité,

cette somme était pour acheter des chèvres, les poules et coq pour lui donner et le reste de l'argent à mettre dans une enveloppe pour lui. La population trouve ces contribution non fondées, injustes et un moyen de vol car le parti au pouvoir a d'argent de fonctionnement pour de telles activités.

Abus de pouvoir d'un chef de quartier en commune Makamba de la province Burunga

D'après des sources au chef-lieu de la commune Makamba, le chef de quartier Muyogo de la commune Makamba Yves Ininahazwe fait la pluie et le bon temps. Les habitants de ce quartier disent être inquiets face au comportement pour administrer leur quartier. Plusieurs témoignages, y compris parmi les élus de ce quartier expliquent qu'il est toujours cité dans des actes de torture, de détournement et de vente illicite des produits de la BRARUDI et du sucre de la SOSUMO.

Les témoins de la localité illustrent ces actions par un cas du 1er janvier 2026, jour de la fête du nouvel an où un jeune homme du quartier voisin de Nyaburumba a été torturé par Yves ININAHAZWE était avec le secrétaire du CNDD-FDD dans ce quartier. La victime a été battu au niveau des pieds et dépouillé d'une somme de 25000 francs burundais. N'eut été les passants qui ont intervenu, certains expliquent que la victime pouvait même être tué surtout qu'ils l'avaient caché derrière un hangar de stockage à l'abri des personnes qui pourraient intervenir. La victime a été envoyé devant l'OPJ du commissariat communal de police par les passants qui ont intervenu.

Yves ININAHAZWE est accusé de vouloir

exproprier des tenants des parcelles où il les empêche de construire leurs parcelles sur base de la haine ethnique qu'il ne cesse d'afficher contre les Tutsis de son quartier. Il s'est même substitué aux services de l'office burundais de l'habitant OBUHA en demandant des documents des parcelles dans le but d'extorquer des propriétaires de parcelles arguant que même les employés de l'OBWA gagnent beaucoup d'argent de la part des propriétaires de ces parcelles, qu'il ne peut comprendre pourquoi le chef de quartier peut ne pas y tirer profits. Ce chef de quartier est aussi cité dans l'affaire de vente et détournements des produits de premières nécessité destinés aux habitants de ce quartier.

Il s'agit notamment du sucre et des intrants agricoles qu'il refuse de distribuer aux habitants arguant qu'ils n'ont pas participé aux travaux communautaires mais ces produits sont revendus aux tierces personnes à des prix exorbitants.

Le même comportement s'étant aussi manifesté, lors de la distribution des semences de maïs PAN 53, selon les conseillers du quartier contactés.

I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 12)

En date du 7 janvier 2026 lors de la distribution de l'engrais de type urée de la saison C 2024, il a formellement interdit les habitants de son Quartier qui n'ont pas participé aux travaux communautaires du 3 janvier, de se présenter au hangar de

distribution de cet intrant agricole.

Les habitants du quartier Muyogo demandent aux autorités hiérarchiques de faire en sorte que ce chef de quartier soit remis à l'ordre.

I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE

Deux flux migratoires en commune Rumonge, province de Burunga

Plus de 500 réfugiés congolais qui avaient été accueillis à Rumonge se sont déjà rapatriés spontanément estimant que la sécurité est revenue dans leurs villages d'origine. Ces réfugiés s'embarquent dans des pirogues sous leurs frais et regagnent leurs localités. Au même moment des réfugiés Congolais provenant de certaines localités du territoire de Fizi dans le sud Kivu continuent à être accueillis à Rumonge.

Ceux qui sont arrivés au début de cette semaine proviennent des localités de Mboko et Kenya-Mark dans le territoire du sud Kivu. Les autorités administratives de la commune

Rumonge ont indiqué que ces réfugiés seront directement acheminés vers le centre de transit de Makombe, situé sur la colline Mutambara. Le centre de transit de Makombe héberge actuellement environ 1 500 réfugiés congolais, en attente de leur transfert vers un camp de réfugiés à Buhumuza.

La commune de Rumonge accueille des réfugiés Congolais depuis le 11 décembre 2025 où environ 30,000 réfugiés ont été accueillis et la majorité de ces réfugiés ont été transférés dans le camp de réfugiés de Busuma se trouvant dans la commune Ruyigi, province de Buhumuza.

L'extorsion des réfugiés rentrant sur la frontière de la Rusizi en province de Bujumbura

Deux réfugiés congolais ont péri la semaine du 29 décembre 2025 au 5 janvier 2026 en tentant de regagner la République démocratique du Congo (RDC) depuis le Burundi par des voies clandestines, après avoir été emportés par les eaux de la rivière Rusizi.

Selon des sources sécuritaires, leurs pirogues, retrouvées le 2 janvier, étaient fortement endommagées.

Des réfugiés affirment avoir quitté le site de transit de Cishemere par crainte d'un transfert forcé vers des camps officiels de la province de Buhumuza.

A la frontière burundo-congolaise, ils disent subir de graves violations de leurs droits, évoquant des extorsions systématiques. Des militaires burundais, appuyés par des

membres des Imbonerakure, exigeraient d'importantes sommes pour autoriser la traversée. « *On m'a demandé 300 000 francs burundais. Faute d'argent, j'ai dû céder trois chèvres* », témoigne un réfugié joint par téléphone.

A Gasenyi, zone Buganda dans la commune de Bokinanyana, d'autres réfugiés attendent de traverser, affirmant qu'aucun passage n'est possible sans paiement.

La traversée serait devenue un commerce illégal impliquant passeurs, militaires et Imbonerakure le long de la Rusizi.

Les réfugiés encore présents au Burundi appellent à la réouverture officielle de la frontière afin de rentrer dignement et en sécurité.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un jeune Imbonerakure a été tué par un policier en Commune de Ruyigi dans la Province de Buhumuza

En date du 6 janvier 2026, un prénommé Hamissi connu sous le sobriquet de Mangue, jeune Imbonerakure est mort suite aux coups et blessures lui infligés par les agents de police du commissariat provincial de Ruyigi.

A l'origine, Hamissi avait été arrêté pour chef d'accusation d'escroquerie et de faux et usage de faux. Le 23 décembre 2025, Hamissi s'est rendu chez Mathieu l'un des grossistes du ciment du chef-lieu de la province de Ruyigi et lui a présenté un écrit disant que Monsieur Nkunzimana Fiacre et Nkunzimana Valery respectivement secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Ruyigi et le chargé du développement au cabinet du gouverneur en province de Buhumuza veulent du ciment. Le document portait aussi les signatures des deux personnalités et ce dernier lui a livré 50 sacs de ciment. Quelques jours après, le commerçant a réclamé le paiement de son ciment auprès des deux ci-haut citées et ces derniers ont rétorqué qu'ils n'en savent rien.

Monsieur Fiacre NKUNZIMANA a donné l'ordre aux jeunes Imbonerakure de chercher mangue et de l'arrêter.

Mangue a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de Ruyigi mais il réclamait toujours qu'il soit libéré.

« *Je réclame la libération, c'est Fiacre qui m'a donné l'ordre* », disait-il.

Quant à Fiacre, il a demandé aux policiers qui gardait la prison de corriger mangue d'où

Hamissi a été tabassé par les policiers en présence de Nkunzimana Fiacre et le commissaire provincial de police de Ruyigi Nizigiyimana Jean Gentil jusqu'à perdre conscience.

Hamissi a été ensuite transporté à l'hôpital de Ruyigi où il a rendu son âme en date du 6 janvier 2026.

En guise de rappel, Hamissi avait été impliqué dans beaucoup de violations des droits Humains dont les disparitions forcées des membres des partis de l'opposition, en 2015, dans les vols à mains armées.

Il a été beaucoup cité avec d'autres notamment, un certain kamoteri, Nyawenda, Célestin et un député de lors du nom de BIKAMUCI Jean Claude.

Hamissi est originaire de la colline Murehe, Commune Ruyigi, en province de Buhumuza. Il résidait actuellement au quartier Gasanda au chef-lieu de la commune Ruyigi.

La population de la ville de Ruyigi réclame que Monsieur Fiacre NKUNZIMANA et le commissariat provincial de la police de Ruyigi soient traduit en justice.

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ETATIQUES (Suite de la 14)

Un homme tué par balle près de la frontière burundo-congolaise, zone Rugombo, commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 10 janvier 2026, vers 18h, un agriculteur Jean Ndikumana a été tué par balles dans le quartier Mparambo, zone Rugombo, commune Cibitoke, en province Bujumbura, après une réunion dans laquelle la population avait été ordonnée de ne pas approcher la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo

D'après les sources proches, les faits se sont produits à Mparambo, dans la zone Rugombo, où des militaires chargés de la surveillance de la frontière étaient en patrouille. La victime, Jean Ndikumana, âgé de 53 ans, a été atteinte de cinq balles dans le dos et d'autres projectiles au niveau du ventre.

Selon des témoignages recueillis, il se rendait vers 18 heures dans son champ de riz situé sur les berges de la rivière Rusizi, accompagné d'une autre personne venue l'aider à désherber.

Avant d'atteindre le champ, les deux hommes ont été interceptés par des soldats. Pris de panique, le propriétaire du champ a tenté de s'enfuir et les militaires ont ouvert le feu, le touchant mortellement, tandis que son

accompagnateur s'est arrêté et a été emmené pour interrogatoire afin d'expliquer leur provenance. Les habitants du voisinage affirment unanimement que la victime n'avait aucunement l'intention de traverser la frontière, mais se rendait simplement à son champ de riz.

Les premières conclusions de l'enquête menée par la police et l'armée indiquent que la victime n'avait pas franchi la frontière congolaise et que sa mort serait due à la peur provoquée par l'intervention des militaires. Ces derniers ont agi en application d'un ordre reçu d'arrêter ou d'abattre toute personne surprise à proximité de la rivière Rusizi.

La famille de la victime demande aujourd'hui réparation et indemnisation, estimant que leur proche a été tué injustement. De son côté, l'administrateur communal de Cibitoke affirme que les autorités locales s'efforceront d'apporter un soutien à la famille endeuillée, notamment pour préserver la dignité du défunt. Concernant les militaires impliqués, leur supérieur hiérarchique indique que le dossier a été transmis aux instances compétentes pour la suite des procédures.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS

Une personne tuée en Commune de Cankuzo, Province Buhumuza

En date du 21 décembre 2025, sur la colline Rwamvura, commune Cankuzo, MUBWA André, âgé de 70 ans a été tué par des gens non identifiés à son domicile.

Selon des témoins de la localité, Monsieur MUBWA André s'est rendu à la première messe comme d'habitude, à la sortie de la messe, il est passé au centre de négoce de Rwamvura où il a acheté une bouteille de vin de banane pour étancher la soif, après il a regagné son domicile vers 13heures.

Arrivé à la maison, Monsieur MUBWA André a donné l'argent à son épouse pour qu'elle

aille à son tour chercher une bouteille de vin de banane.

Au retour à la maison vers 18heures, l'épouse de MUBWA André a trouvé que son mari était tué par des personnes non encore identifiées. L'épouse du défunt a alerté les voisins et le corps du défunt a été conduit à la morgue de l'hôpital communal de Kigamba.

La victime présentait des signes montrant qu'elle a reçu deux coups de machettes, l'un au niveau de la gorge et un autre au niveau du coup.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS (Suite de la page 15)

Pour des raisons d'enquêtes, l'un des petits fils du défunt a été arrêté et gardé au cachot zonal de Kigamba depuis le 21 décembre 2025

jusqu'au 8 janvier 2026 avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de Buhumuza.

Un homme a été tué en commune Mwaro, province Gitega

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 2026, vers 21 heures, un commerçant prénommé Vincent résidant de la colline Rusivya, zone Muyebe, commune Mwaro, province Gitega, a été tué à plusieurs coups de machettes dans une attaque perpétrée par un groupe de gens non identifiés. Le défunt était âgé de 30 ans et père de 3 enfants.

Selon des sources sur place, c'était aux environs de 21 heures du soir quand il rentrait chez lui et ces gens l'avaient attendu

dans son enclos quelques temps avant son arrivée.

Selon les mêmes sources, ils n'ont rien volé à la victime ou dans sa famille après le forfait. La victime entretenait de bonnes relations avec son entourage.

Notons que la défunte a été enterré en date du 11 janvier 2026, au cimetière de Kibumbu et deux personnes frères qui rentraient avec la victime sont dans les mains de la police pour enquêter à ce sujet.

Un septuagénaire assassiné à son domicile à Kivyibusha, commune Mpanda, en province Bujumbura

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2026 indique que dans la nuit du 3 au samedi 4 janvier 2026, sur la colline Kivyibusha, commune Mpanda, province de Bujumbura, Lazare Bakunduwukomeye, âgé de 71 ans, a été tué à son domicile. La victime a été égorgée alors qu'elle vivait seule et le drame n'a été découvert que le lendemain matin par ses voisins.

Des sources locales indiquent que le septuagénaire était régulièrement accusé de sorcellerie et faisait l'objet de menaces depuis plusieurs jours. Des tracts anonymes annonçant sa mort auraient même circulé

dans le voisinage.

Parmi les suspects figurent certains de ses fils ; l'un d'eux a déjà été interpellé par la police et placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête.

La famille de la victime, profondément choquée, appelle la police à diligenter des investigations rapides et impartiales afin que justice soit rendue.

L'administrateur communal de Mpanda, Léopold Ndayisaba, a confirmé les faits, précisant que des réunions de sensibilisation à l'apaisement ont été engagées.

II.1.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Découverte d'un cadavre en Commune Mwaro dans la Province de Gitega

En date du 6 janvier 2026 sur la colline Nyamiyaga, commune Mwaro, Province Gitega, Bacanamwo Agathon, âgé de 54 ans, habitant la même colline, a été retrouvé mort au cours de la matinée.

Les sources sur place disent que la cause de sa mort n'a pas été identifiée.

L'Administrateur de la Commune Mwaro, Rwarukundo Callixte et un OPJ de la Zone Makamba se sont rendus sur cette colline le même jour pour le constat. Les mêmes sources affirment que le disparu avait de bonnes relations avec le voisinage. Il a été enterré ce mercredi au cimetière de Rwintare, dans la même zone de Makamba.

II.1.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 16)

Deux corps sans vie des orpailleurs retrouvés à Gisasa, zone Buhindo, commune Cibitoke, en province Bujumbura

Une information qui est parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2026, indique que deux corps sans vie des orpailleurs ont été découverts, jetés dans des puits d'extraction d'or, en date du 2 janvier 2026, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Cibitoke, province de Bujumbura.

Selon la police chargée de la protection de l'environnement, les deux hommes auraient été ligotés au cou avant d'être jetés dans des fosses qu'ils exploitaient de l'or.

L'information qui est confirmée par leurs familles, indique que les victimes avaient récemment trouvé une importante quantité d'or et étaient portées disparues depuis le 30 décembre 2026.

Les corps, retrouvés après quatre jours, étaient déjà en état avancé de décomposition

et les habitants ont reçu l'ordre de les inhumer sur place, dans la localité de Buhindo.

Les familles des victimes demandent que les auteurs de ce double meurtre soient identifiés, arrêtés et punis, soupçonnant des complices dans les activités d'orpaillage.

L'administrateur communal et le commissaire de la police locale confirment qu'aucun suspect n'a encore été interpellé, mais assurent que des enquêtes approfondies vont être menées. Ils appellent la population à collaborer pour aider à identifier les criminels.

Il convient de signaler que cette zone est régulièrement le théâtre de meurtres d'orpailleurs, souvent liés à des conflits autour de l'or extrait, sans que les auteurs ne soient systématiquement identifiés.

II.1.1.4. INFANTICIDE : CHAQUE ENFANT A UN DROIT INHÉRENT À LA VIE

Un nouveau-né tué par sa mère en commune Mukaza dans la Province de Bujumbura

En date du 9 janvier 2026, à la 12^{ème} avenue dans le quartier Nyakabiga 3, zone Nyakabiga, commune Mukaza, Province Bujumbura IRANKUNDA Adeline, originaire de la province de Burunga, commune Matana, zone Mugamba a été arrêté dans la matinée en possession d'un corps sans vie d'un nouveau-né dans un sac.

D'après des sources sur place, cette jeune fille

est une étudiante en première année à l'Université des Grands-Lacs, située dans la ville de Bujumbura, et avait mis au monde puis tuer son propre nouveau-né.

Les témoins ayant vu le corps affirment qu'il était déjà dans un état avancé de décomposition.

Adeline est détenue au Poste de Police de la zone Nyakabiga pour des enquêtes policières.

Un avortement volontaire d'une jeune fille sur la colline KARAMBA, zone Mayenzi de la commune KARUSI, province Gitega

Sur la colline KARAMBA, zone Mayenzi de la commune KARUSI province Gitega, une jeune fille de 20 ans du CNDD FDD du nom de NIYONKURU Claudine fille de NDARUZANIYE Diomède et NANDEGEYA Goreth a avorté volontairement un fœtus de 7 mois et l'a jeté dans une toilette publique de la colline voisine RADARAZA. C'était ce samedi 10 janvier 2026 vers 19 heures que la

fille a été soupçonnée par ses amies qui l'ont dénoncé chez le chef de colline tandis que ses parents n'avaient rien fait. Elle a été arrêtée par la police de la zone Buhiga ce dimanche vers 14 heures et a d'abord montré la toilette dans laquelle elle l'avait jeté et on l'a forcée de le retirer elle-même avant d'être conduit au cachot de la zone Buhiga. Ses parents ont été aussi obligés à l'enterrer.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANT

Une personne failli être exécuté en commune Karusi, province Gitega

En date du 10 janvier 2026, vers 02 heures du matin, sur la colline Rwingoma, zone Buhiga, commune KARUSI, province Gitega, MINANI MOUSSA, membre du CNDD-FDD, originaire du quartier SHATANYA de la ville de Gitega, âgé de plus de 40 ans a été appréhendé voulant voler dans un ménage d'une veuve prénommée Monique par des Imbonerakure en patrouille commandés par leur chef prénommé Eric. Selon des témoins de la localité, Moussa a été tabassé tout le corps et a été ligoté au niveau du cou par une corde

puis conduit dans la rivière Ndurumu. La victime a pu échapper à la mort et a été retrouvé par les militaires d'une position nocturne sécurisant le barrage de Ndurumu. Quand on lui a demandé son identité, il a répondu qu'il est à la maison avec d'autres documents. Quand le chef des Imbonerakure au niveau zonal a téléphoné son collègue de Gitega, il lui a répondu que cet homme est connu comme un voleur qualifié puis a été conduit à la police de la zone Buhiga où il a été incarcéré.

Une personne battue et blessée par un groupe des Imbonerakure en commune Mukaza, Province Bujumbura connu comme des voleurs

En date du 07 janvier 2026, au quartier Jabe avenue de l'imprimerie, zone Bwiza, commune Mukaza en province de Bujumbura, Gaston Ntukamazina, a été tabassé par un groupe de Bandits qui l'ont attaqué au moment où il rentrait à son domicile. Ces bandits identifiés comme membre des Imbonerakure en cette zone ont blessé et endommagé l'œil droit de Gaston Ntukamazina

Selon des témoins de la localité, un certain Bob qui est chef d'une équipe de voleurs dans

ce quartier et un prénomé Kévin ont été identifiés parmi ceux qui ont violenté ce citoyen. Ce groupe de bandits qui menace les habitants du quartier de Jabe est soutenu par le chef dudit quartier, en la personne de Jean Claude BIZIMANA qui étouffe les dossiers de poursuite. Ces habitants de Jabe exigent le limogeage de Jean Claude BIZIMANA chef de quartier qualifié d'avoir failli à sa mission et d'user de son pouvoir pour malmené ses administrés.

II.2.2. VIOLS

Une fille violée en Commune Mukaza, Province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2026, indique qu'en date du 2 décembre 2025, au quartier Nyakabiga, commune Mukaza, province Bujumbura, L. A, âgée de 15ans a été violé par ARAKAZA, un célibataire âgé de 51ans et séropositif. Selon des témoins de la localité, la présumé auteur s'appuyant sur des fausses promesses, a violé

cet enfant et l'a engrossé. Le cas a été reconnu lorsque l'enfant a commencé à se sentir mal à l'aise à cause de la grossesse depuis janvier 2026. Ses parents lui ont interrogé et a fini par dénoncer l'auteur. L'auteur a été appréhendé et est emprisonné pour le moment dans la prison centrale de Mpimba.

II.2.2. VIOLS (Suite de la page 18)

Un jeune Imbonerakure a été tué par un policier en Commune de Ruyigi dans la Province de Buhumuza

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 10 janvier 2026 indique qu'en date du 4 janvier 2026, sur la colline de Muhanda, commune de Rumonge, province Burunga, une fille de 15 ans a été violée par une personne non identifiée.

Une fille de 9 ans violée sur de la colline Mutambara zone Gatete commune Rumonge province Burunga

Une information reçue par la Ligue Iteka, Nivyumwamagize Dieudonne de 27 ans de la colline Mutambara zone Gatete commune Rumonge province Burunga au sud du pays a été arrêté le 10 janvier 2015 par la police.

Des sources policières et des voisins de sa famille disent qu'il a été conduit directement au cachot de la police au chef-lieu de la commune Rumonge le jour de son arrestation. Il est soupçonné d'avoir commis un acte de viol contre une jeune fille de 9 ans du nom de Daphrose Niyogushima de l'école fondamentale Mutambara II dans la même zone de Gatete quelques heures avant son arrestation. Selon une source proche de la famille du présumé auteur, l'homme en question est allé emprunter un couteau dans

D'après des sources recueillies auprès des résidents de la même colline, cette fille a été retrouvée par des passants. Selon eux, elle a été violée par un homme inconnu lorsqu'elle était allée dans les travaux champêtres. Elle a été conduite au centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique.

un manage proche de son domicile trouvant la jeune fille chez eux. Les parents de la victime lui ont donné le couteau, cet homme a demandé à cette fille de venir le récupérer. La fillette a accompagné cet homme croyant qu'elle allait ramener ce couteau, arriver au domicile de cet homme, il l'a déshabillée et a l'a violée. La femme de cet homme est arrivée à la maison pendant que la jeune fille était encore allongée au sol déshabillée. Les mêmes sources disent que c'est cette femme qui a alerté les parents de la jeune fille qui sont venus secourir leur enfant pour le conduire au centre Humura situé sur cette colline pour une prise en charge médicale. Le présumé auteur a été arrêté et il est détenu au cachot de la police. Les enquêtes se poursuivent.

II.3. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II. 3.1. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Une personne porté disparue en commune Muyinga, province Buhumuza

Depuis le 1^{er} janvier 2026, sur la colline et zone Murama, commune Muyinga, province Buhumuza, Rukundorwimana Egide, fils de Nikonorusenze Fabien et de Ngendamubansi Marie, époux de Kabagabire Emelyne originaire de la Colline Mugongo Zone Kamara de la Commune Butihinda, est introuvable.

Selon des témoins de la localité, en cette date, la victime a appelé sa femme lui disant qu'il

est menacé demandant une somme de 20.000F via le numéro Lumicash 69278819 de Hatungimana Vincent, Imbonerakure de la Colline Ryabihira, Zone Murama, Commune Muyinga Province Buhumuza pour le libérer.

La famille du porté disparu a fait recours au chef de zone murama qui a suivi l'affaire et en appelant cet Imbonerakure qui a répondu qu'il est avec lui et qu'il n'y a aucun problème.

II. 3.1. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES (Suite de la page 19)

Depuis lors, elle n'est pas revenue et la famille de Egide Rukundorwimana n'a plus de traces de ce dernier. Elle demande la police

d'arrêter cet Imbonerakure, qui circule actuellement sans inquiétude et le traduire en justice pour répondre de cette disparition.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Augmentation des prix sur les marchés suite à la fermeture de la frontière de Gatumba

Lors de la prise de la Ville d'UVIRA en date du 08 décembre 2025 par le groupe rebelle de l'AFC-M23, la frontière de Gatumba a été fermée sur une décision unilatérale prise par le gouvernement du Burundi.

D'après des informations recueillies auprès de notre source, des commerçants burundais et congolais y transitaient régulièrement soit pour importer ou exporter diverses marchandises destinées à leurs marchés respectifs.

Depuis sa fermeture, les activités commerciales n'existent plus et ont été fortement perturbées. Et les prix des produits

sollicités par les commerçants Burundais comme le carburant et les pagne, ont fortement augmenté parfois même le double.

Un pagne s'achetant avant à 90,000frbu s'acquiert actuellement à plus de 200,000frbu, et un bidon de 20 litres s'élève à 400,000frbu, témoigne l'un des commerçants.

Cette restriction d'accès handicape l'économie du Burundi et les commerçants touchées par cette fermeture demandent au gouvernement de trouver une solution dans l'immédiat afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leurs familles.

III.2. DROIT A L'EDUCATION

Atteinte au droit à l'éducation et à la non-discrimination des Élèves

Depuis le 05 Janvier 2026, date du début du 2^{ème} Trimestre 2025-2026, les cours connaissent de fortes perturbations dans plusieurs écoles de la province de Gitega.

Cette situation fait suite à une mesure administrative imposant aux élèves de porter obligatoirement des chaussures fermées.

Dès le premier jour, de nombreux établissements ont procédé à l'envoie systématique des élèves ne répondant pas à cette exigence, entraînant une baisse massive de la présence en classe, parfois jusqu'à moins d'un tiers des effectifs.

Dans plusieurs écoles, les salles de classe sont restées presque vides, certains enseignants, notamment ceux des classes de 7^{ème} année et plus ont décidé de rentrer chez eux, justifiant qu'il était impossible d'enseigner avec un si

grand nombre d'élèves exclus.

Des témoignages recueillis auprès des élèves, des parents et des enseignants indiquent un mécontentement général, en dénonçant une décision prise sans prise en compte de la réalité socio-économique des ménages, où toutes les familles ne disposent pas des moyens financiers pour acheter ce type de chaussures, particulièrement en milieu rural.

Les élèves et enseignants interrogés estiment que les autorités ayant adopté cette mesure auraient dû anticiper les contraintes liées à la pauvreté, et demandent une révision urgente de la décision, la prise en compte des capacités financières des familles et des mesures d'accompagnement pour éviter l'exclusion scolaire.

III.2. DROIT A L'EDUCATION (Suite de la page 20)

Cette mesure, appliquée de manière uniforme et immédiate, a créé des frustrations sociales, et un risque d'abandon scolaire pour les élèves vulnérables, contraire aux principes d'accès équitable à l'éducation.

Ces perturbations sont dues à la décision du Gouverneur de la province Gitega à laquelle il a décidé que tous les élèves et écoliers doivent porter des souliers fermés et des chaussettes sur toute l'étendue de la province via sa correspondance adressée aux concernés datant du 2 décembre 2025.

Cette mesure devait entrer en vigueur au début du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2025-2026.

Ainsi, dès ce lundi 5 janvier 2026, jour de la rentrée scolaire, les autorités scolaires au niveau communal de Muramvya ont sillonné

La reprise du deuxième trimestre sans pupitres dans la DCE Kayanza, dans la Province de Butanyerera

Dans la commune Kayanza, la reprise du deuxième trimestre de l'année scolaire 2025-2026 est marquée par un grave manque de bancs-pupitres, estimé à environ huit mille unités.

Selon Jean-Paul Nzohabonayo, directeur communal de l'enseignement à Kayanza, une opération d'identification des plantations forestières appartenant à l'État est en cours afin de repérer des arbres arrivés à maturité qui pourraient être exploités pour la fabrication de ces bancs.

Politique en milieu scolaire en commune Karuzi, province Gitega

En date du 06 janvier 2026, dans les enceintes de L'ECOFO BUHIGA3, colline et zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, le prénomé Elysée, chef communal des Imbonerakure, le nommé Nyetereye, directeur de cette école et Bandyatuyaga représentant du CNDD FDD au niveau zonal ont tenu une réunion à l'endroit de tous les élèves de la 7eme à la 9eme. Selon des témoins de la localité, l'objectif était de leur demander de dénoncer leurs parents quand ils auront des invités qui passent la nuit chez eux sans être

les différents établissements scolaires pour vérifier la mise en application de la mesure.

Tous les élèves qui n'ont pas pu avoir ces souliers et chaussettes ont été renvoyés à la maison.

D'après nos sources dans ces écoles, un grand nombre important d'élèves n'étaient pas encore revenu en date du 9 janvier 2026.

A titre illustratif, à l'ECOFO Biganda 36 élèves ne sont pas revenus et à l'ECOFO Mubarazi où 29 élèves n'ont pas encore les retourné au bas de l'école après le renvoie par suite du non-port de ce type de chaussure.

Les parents disent qu'il leur est impossible de trouver de l'argent pour acheter cela, surtout qu'il y en a qui ont 4 élèves ou plus au secondaire.

La reprise du deuxième trimestre sans pupitres dans la DCE Kayanza, dans la Province de Butanyerera

L'objectif est de permettre aux élèves d'étudier dans de meilleures conditions, alors que dans plusieurs écoles actuellement, quatre à cinq élèves partage un banc pupitre. Il souligne qu'un élève assis convenablement assimile mieux les matières enseignées, ce qui améliore les performances scolaires.

Par ailleurs, des sources du secteur éducatif indiquent que lors du premier trimestre, plus de 60 % des élèves ont enregistré de faibles résultats.

Politique en milieu scolaire en commune Karuzi, province Gitega

inscrits chez le chef de quartier. Ils les ont également demandés de signaler aussi des cas des inconnus rencontrés partout où ils passent. En plus ils leur ont demandé d'intégrer l'armée et la police pour démontrer l'amour envers leur pays.

Les autorités qui devraient encourager les élèves à poursuivre les études, sont eux qui les emmènent dans des choses distayantes qui ne les bénéficient de rien.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté, des droits économiques, sociaux et culturels.

Ce bulletin revient également sur des questions liées aux faits sécuritaires ainsi que le contexte politique, humanitaire, gouvernance et droits de l'homme qui prévalent dans le pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et recommande ce qui suit :

Au gouvernement du Burundi :

1. De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.
2. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
3. Garantir l'accès aux services de base, y compris, l'eau, la santé, l'éducation et la justice, pour tous les citoyens.
4. Enquêter et punir sévèrement les violences faites aux mineurs qui sont devenues une monnaie courante au Burundi au regard des chefs administratifs à la base.
4. Prendre des mesures rapides et adéquates pour combattre l'épidémie de Choléra qui est en train de se propager dans les différentes localités du pays en particulier la grande province de Bujumbura.

À l'UE et autres partenaires techniques et financières du Burundi :

1. de soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations de défense des droits de l'homme dans le monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi.
2. D'user de leur influence pour contraindre les autorités burundaises afin qu'elles respectent les droits de l'homme et mettent fin à l'impunité.